

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 24 avril 2007

**N° 01.01 FORMATION PROFESSIONNELLE : PLAN RÉGIONAL DU
DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES "DÉFIS
POUR L'EMPLOI".**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,

Vu la délibération N°01.10 en date du 6 février 2007 autorisant le Président à lancer les considérants obligatoires prévues par la loi du 13 août 2004 et à solliciter par ailleurs l'avis des membres du comité de pilotage du PRDFP,

Vu le rapport N°01.01, et son correctif, soumis au vote de l'assemblée,

Vu l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 20 avril 2007,

Considérant que,

Le projet de PRDFP - Défis pour l'emploi - a été envoyé pour consultation, en date du 13 février 2007, et a fait l'objet de nombreuses contributions qui ont permis d'amender le document final.

L'ensemble de ces contributions met en avant la volonté de collaborer activement à la réussite de ce projet. L'implication forte de chacun, aux côtés de la Région, dans la co-construction du diagnostic, a en effet permis de dégager des orientations partagées, dans le respect des compétences de chacun. Cette implication positionne le PRDFP, pour la période 2007/2011, comme le **cadre de référence commun à l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle en région.**

« **Défis pour l'emploi** » répond à notre engagement en faveur de l'emploi et porte une double ambition :

- participer à l'épanouissement personnel et professionnel des habitants du Languedoc-Roussillon, en favorisant l'accès de tous, jeune ou adulte, salarié ou personne en emploi, à une qualification en vue d'obtenir un emploi stable ou d'évoluer dans ses fonctions,
- contribuer au développement économique des entreprises et des territoires de la région

Rendue exécutoire
le 15/05/2007

« **Défis pour l'emploi** » va désormais accompagner, jusqu'en 2011, les grandes orientations fixées par les Schémas régionaux : SERVIR et le Schéma Régional de Développement Touristique, récemment adoptés, ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire en cours d'élaboration. A ce titre, il place les ressources humaines au cœur du projet économique et territorial de la Région.

Il se décline désormais en 8 orientations stratégiques et 40 actions par lesquelles l'ensemble des acteurs s'engagent à relever les défis pour l'emploi.

1 – MENER UN TRAVAIL PROSPECTIF SUR L'EVOLUTION DE L'EMPLOI EN REGION

Programme d'actions :

- Mettre en place les outils pour anticiper les mutations économiques
- Engager les entreprises dans des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Réaliser une étude sur les métiers transversaux en Languedoc-Roussillon
- Réaliser une étude sur le profil des nouveaux arrivants en Languedoc-Roussillon

2 – PRODUIRE UNE OFFRE DE FORMATION QUI REPONDE AUX BESOINS DES FILIRES

Programme d'actions :

- Contractualiser avec les branches professionnelles et développer le dialogue social
- Elaborer le schéma régional des formations professionnelles
- Organiser la décentralisation des formations de l'AFPA
- Promouvoir les emplois durables et à temps plein par la mutualisation des compétences
- Construire une offre de formation en réponse aux besoins de pluri-compétences
- Développer la formation à la création/reprise/transmission d'entreprises
- Renforcer les compétences managériales de l'économie sociale et solidaire

3 – RENDRE ATTRACTIFS ET VALORISER LES METIERS PORTEURS D'EMPLOI

Programme d'actions :

- Promouvoir les métiers porteurs d'emploi
- Assurer la lisibilité sur le contenu des emplois et les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier
- Renforcer les métiers du développement durable

4 – DEVELOPPER LE SERVICE RENDU PAR LES STRUCTURES D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Programme d'actions :

- Définir l'Accueil, l'Information et l'Orientation et le rôle des acteurs de chacun des services
- Animer le dispositif d'Accueil, d'Information et d'Orientation dans les territoires
- Créer des points information conseil sur la Validation des acquis de l'expérience
- Instaurer un chèque VAE

5 – AMELIORER LA QUALITE DE L'OFFRE DE FORMATION

Programme d'actions :

- Doter le territoire régional de lycées et d'établissements de formation professionnelle de qualité
- Rédiger et mettre en œuvre une charte de qualité de services des organismes de formation professionnelle
- Installer un pôle régional de développement de l'ingénierie de formation et de veille technologique
- Mettre en place une plate-forme d'échanges informative
- Créer une bourse régionale de l'apprentissage et de l'alternance
- Former les tuteurs et les maîtres d'apprentissage
- Sensibiliser les publics en formation au développement durable et à la citoyenneté
- Favoriser la mobilité européenne

6 – LEVER LES FREINS A L'ACCES ET AU BON DEROULEMENT DES PARCOURS DE FORMATION

Programme d'actions :

- Mutualiser les financements pour les formations destinées aux demandeurs d'emploi
- Articuler les politiques d'insertion et les politiques de formation professionnelle
- Créer des écoles régionales de la deuxième chance
- Améliorer les conditions de vie des publics en formation
- Favoriser la mixité des métiers
- Faciliter l'accueil des publics handicapés dans les actions de formation
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la lutte contre les discriminations

7 – FAVORISER L'ACCES DES SALARIES A LA FORMATION CONTINUE

Programme d'actions :

- Organiser une campagne régionale d'information sur la formation tout au long de la vie
- Développer l'accès à la formation dans les TPE et PME de moins de 50 salariés

8 – SOUTENIR LES PROJETS DE TERRITOIRE

Programme d'actions :

- Pérenniser des lieux de concertation sur les territoires
- Contractualiser avec les acteurs locaux
- Développer un tourisme de qualité
- Promouvoir la formation ouverte à distance
- Faciliter la reconversion et les mobilités professionnelles des salariés

Chef de file de la formation professionnelle et garante de la réussite de ce projet collectif, la Région, s'appuyant sur la dynamique qui s'est créée autour de l'élaboration du PRDFP, doit désormais mettre en place un nouveau système de gouvernance s'appuyant sur de nouvelles procédures, sur le développement de contrats avec les branches professionnelles et les territoires ainsi que sur la formalisation de nombreux partenariats au niveau régional et au niveau local, l'ensemble participant à la structuration des réseaux existants.

Le comité de pilotage sera donc maintenu pour suivre la réalisation des actions et évaluer la pertinence des orientations, au vu de l'impact de ces actions sur la qualification et l'emploi en région. Il se réunira 2 fois par an durant toute la période d'application du PRDFP. De la même manière, le COCOREF sera tenu régulièrement informé.

L'identification, pour chaque action, d'un organisme pilote ainsi que des partenaires mobilisés garantit l'implication de chacun et facilitera également le suivi de leur réalisation. Des rencontres régulières entre la Région et les pilotes d'action seront programmées pour déterminer les modalités d'intervention, construire collectivement les outils de suivi et réajuster, si besoin, le cadre de travail.

Dans le cadre de leurs missions, définies annuellement par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, l'OREF et le CARIF poursuivront la construction des outils nécessaires et accompagneront la réalisation du PRDFP.

Dès 2007, la Région va engager les négociations visant à contractualiser avec les branches professionnelles et notamment avec les commissions paritaires régionales emploi formation, dans un souci de conforter le dialogue social. Au-delà du recensement des besoins en formation, il s'agira de faire le point précis sur l'organisation des métiers et les conditions de travail tout en travaillant sur les représentations socioculturelles des publics. Ces contrats seront articulés avec les contrats de filière et les contrats d'objectifs et de moyens en cours d'exécution ou à venir.

S'agissant de la contractualisation avec les territoires, il conviendra de veiller à l'intégration d'un volet ressources humaines dans les contrats territoriaux signés avec les départements, les agglomérations, les pays et les parcs en s'appuyant sur l'animation des espaces de concertation mobilisés localement.

Le PRDFP positionne clairement la Région comme garante de la mise en cohérence des dispositifs notamment en tant que pilote du plan régional en matière d'accueil, d'information et d'orientation, du schéma régional des formations professionnelles et de la démarche qualité dans lesquels l'ensemble des réseaux d'accueil, d'information et d'orientation et des établissements de formation (lycées professionnels, centres de formation d'apprentis et organismes de formation professionnelle) est partie prenante. Des documents de référence à portée régionale vont ainsi être élaborés qu'il s'agisse de la charte commune en matière d'accueil, d'information et d'orientation ou de la charte qualité des organismes de formation.

Globalement, le PRDFP va donc modifier le cadre de travail de chacun des acteurs au bénéfice de tous les publics de la formation.

Considérant par ailleurs que,

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales a fait l'objet, en date du 27 mars, d'une restitution aux différentes structures qui ont participé à la concertation.

Le diagnostic partagé qui s'appuie sur l'évolution et le vieillissement important de la population, les problématiques sociales et de santé et le poids économique des 2 secteurs (plus de 12 % de l'économie régionale) met en évidence les perspectives de renouvellement et d'évolution des effectifs.

Pour ces secteurs, les enjeux du PRDFP se traduisent par deux enjeux majeurs :

- Permettre aux secteurs sanitaire et social de répondre aux besoins de la population
- Proposer des parcours attractifs en s'appuyant sur un outil de formation performant.

Les orientations du Schéma régional des formations sanitaires et sociales relèvent de la même volonté de poursuivre le dialogue avec les employeurs du secteur, d'optimiser l'ensemble des dispositifs de formation et d'améliorer l'accès à des formations de qualité. Leur mise en œuvre opérationnelle repose à titre principal sur les actions prévues par Défis pour l'emploi. Pour autant, des actions spécifiques et complémentaires sont nécessaires.

1 – CONTRACTUALISER AVEC LES EMPLOYEURS POUR OPTIMISER L'OFFRE DE FORMATION

Programmes d'actions :

- Ajustement de l'offre de formations sanitaires 2007-2011
- Evolution de l'offre de formations sociales 2007-2011
- Adaptation aux évolutions des métiers
- Appui à la professionnalisation de l'encadrement des structures sanitaires et sociales

Rendue exécutoire
le 15/05/2007

- Plan régional de développement des compétences dans le secteur des services à la personne
- Engager les entreprises dans des démarches de GPEC (fiche du PRDFP°)

2 – PROMOUVOIR UNE POLITIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION CIBLEE

Programmes d'actions du PRDFP

3 – EXPLOITER TOUS LES DISPOSITIFS DE FORMATION POUR FACILITER LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

Programmes d'actions :

- Mise en place d'instances régionales de pilotage partenarial
- Développement de la formation professionnelle continue diplômante (fiche PRDFP)
- Actions d'information et d'appui à la VAE (fiche PRDFP)
- Organisation de passerelles entre formations sanitaires et sociales

4 – ACCOMPAGNER LES ORGANISMES DE FORMATION DANS DES DEMARCHES DE PROGRES

Programmes d'actions :

- Charte régionale de qualité des stages
- Etude diagnostic sur les ressources matérielles et immatérielles de l'appareil de formation
- Rédiger et mettre en œuvre une charte qualité de services des organismes de formation (fiche PRDFP)
- Soutien aux réseaux territoriaux d'acteurs de la formation

5 – METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DES ELEVES

Programmes d'actions :

- Plan régional de soutien à la vie étudiante
- Flécher les financements de la formation initiale vers les publics relevant de la compétence régionale

Le schéma des formations sanitaires et sociales s'inscrit également dans la poursuite des concertations engagées dans sa phase d'élaboration, qui sera formalisée par l'instauration d'une Conférence Régionale des Formations sanitaires et sociales réunissant autour de la Région, l'ensemble des partenaires concernés : représentants des employeurs, partenaires sociaux, Etat, collectivités territoriales, ANPE, ASSEDIC. Deux groupes de travail permanents seront par ailleurs mis en place d'une part avec la DRASS, d'autre part avec les Conseils Généraux pour assurer un suivi stratégique des actions.

La Région se fait fort, avec tous ses partenaires, d'anticiper les mutations, de rechercher la cohérence globale afin de garantir l'efficacité de la formation et d'en faire un véritable levier pour l'emploi.

Le Conseil Régional, sur avis de la Commission Formation continue, Formation des adultes - AFPA, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Défis pour l'emploi pour la période 2007/2011,
- d'adopter le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour la période 2007/2011.

Le Président
Georges FRÊCHE